



■ Schweizer Syndikat Medienschaffender ■ Syndicat suisse des mass media ■ Sindacato svizzero dei mass media ■ Sindicat svizzer dals meds da massa

Arguments pour le OUI à la révision de la LRTV

L'enjeu de la votation sur la révision de la LRTV

Commençons par ce qui n'est pas en jeu : il n'est pas question des programmes radio/tv, pas question de savoir si ces programmes nous plaisent ou non. La votation porte uniquement sur les modalités futures d'encaissement de la redevance, sur les personnes assujetties à celle-ci et sur son montant.

Il faudra de toute façon payer la redevance

Que la nouvelle LRTV soit ou non acceptée ne changera rien au fait que nous continuerons de devoir payer une redevance. Dire OUI à la nouvelle LRTV signifie soutenir un système d'encaissement plus juste, parce que les personnes qui consomment les émissions de radio et de TV via leur ordinateur personnel, leur tablette ou leur téléphone portable devront également s'acquitter de la redevance.

Radios et TV moins chères – la redevance pour les résidences secondaires tombera également

Le principal argument en faveur du OUI à la nouvelle LRTV est que la facture sera allégée puisque la redevance passera de 462.- à 400.- francs par an. Comment expliquer que l'on refuse une loi qui permettra de baisser le coût de la radio et de la TV ? D'autant que la révision supprimera la redevance pour les résidences secondaires qui est perçue comme injuste.

Dans les entreprises aussi, on regarde la TV et on écoute la radio

De nombreuses entreprises paient déjà la redevance, ce qui est légitime puisque la plupart d'entre elles utilisent la radio et la TV. Désormais 75% d'entre elles, celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000.- francs, seront exonérées. Et 9% des entreprises paieront moins qu'aujourd'hui. Ces chiffres, fournis par l'Office fédéral de la communication, OFCOM, sont incontestables.

Les diffuseurs privés de radio et de télévision profiteront de la nouvelle LRTV

Les amateurs de chaînes de radio et de télévision privées devraient quoi qu'il en soit être favorables à la nouvelle LRTV puisqu'elle implique que les prestataires privés toucheront plus d'argent provenant du splitting de la redevance. C'est pour cette raison notamment que l'Association des radios privées, tout comme la plupart des diffuseurs privés, s'est prononcée pour le OUI à la nouvelle LRTV.

Faute d'arguments solides, l'USAM se sert de chiffres inexacts pour combattre la LRTV

L'Union suisse des arts et métiers ne sait pas très bien elle-même pour quelles raisons elle s'oppose à la nouvelle LRTV. Faute d'arguments solides, elle avance des chiffres fantaisistes en affirmant que la redevance a augmenté de 64% au cours des 20 dernières années. Cela est faux : la redevance n'a progressé que de 13% pendant cette période, soit moins que le

renchérissement. Pour que la redevance atteigne 1000 francs par an en 2030, il faudrait un renchérissement de 217%, ce qui est absolument irréaliste. Les prévisions apocalyptiques de l'USAM sont donc totalement farfelues et ne font que tromper la population.

Finis les désagréables contrôles de Billag

Le OUI à la révision de la LRTV marquera aussi la fin des visites domiciliaires des contrôleurs de Billag à la chasse aux resquilleurs. Il ne sera en effet plus possible de resquiller dès lors que chaque ménage devra, quelle que soit sa situation, payer la redevance.

Secrétariat central SSM, 22.2.2015